

FACS

Formations - Audits - Conseils en Sécurité



Couverture anti-feu

La couverture anti-feu est **obligatoire** dans :

- Les cuisines collectives des établissements recevant du public
- Les restaurants d'entreprises
- Les stations services, les dépôts pétroliers, les postes de distribution de carburant des entreprises privées

Couverture anti-feu en conteneur rigide

- Couverture en tissus de fibre de verre enduit de silicone sur les deux faces.
- Deux lanières ignifugées permettent de sortir la couverture de sa sacoche et de l'installer sur le foyer ou autour de la personne dont les vêtements ont pris feu



Dimension : 1,00 m X 1,00 m 30,50 € HT ref : CAFR1
Dimension : 1,20 m X 1,80 m 44,10 € HT ref : CAFR2

Couverture anti-feu en sacoche souple



- Couverture en tissus de fibre de verre enduit de silicone sur les deux faces.
- Sacoche en tissus épais synthétique (PVC) rouge, facilement lavable.
- La sacoche est maintenue fermée à l'aide d'une bande auto-agrippante
- Deux lanières ignifugées permettent de sortir la couverture de sa sacoche et de l'installer sur le foyer ou autour de la personne dont les vêtements ont pris feu

Dimension : 1,00 m X 1,00 m 30,50 € HT ref : CAFS1
Dimension : 1,20 m X 1,80 m 44,10 € HT ref : CAFS2

Les tarifs sont à titre indicatif pour tout renseignements contactez nous

